

Conseil Municipal
Du jeudi 11 AVRIL 2019 à 19h30

L'an deux mil dix-neuf, le 11 avril à 19h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 6 avril 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Vincent LEMETTAIS.

Nom et Prénom	Présents	Absents	Absents excusés	Pouvoirs
M. LEMETTAIS Vincent	X			
M. REVERT Rémi	X			
Mme AUZOU Patricia			X	M. Marc BARBARAY
M. HORCHOLLE Patrice	X			
M. BARBARAY Marc	X			
Mme BARBULEE Catherine	X			
Mme BLONDEL Virginie		X		
Mme GROUT Stéphanie	X			
M. LEHMAN Franck	X			
Mme PAGE Lydia		X		
M. PICARD Jean-Baptiste			X	
M. ROUX François			X	M. Vincent LEMETTAIS
TOTAL	7	2	3	2

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. Rémi REVERT

01 - APPROBATION DES COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 7 MARS 2019

Le compte rendu de la séance du 7 mars 2019 est approuvé à l'unanimité.

02 - INFORMATIONS DU MAIRE :

- ✓ Une campagne d'information et de distribution d'iode va être organisée sur la commune compte tenu qu'elle fait partie du Plan Particulier d'Intervention (PPI). Une réunion d'information des Maires est organisée le mardi 23 avril à 18h00.
- ✓ La commune a vu sa candidature retenue pour l'appel à projet européen, lancé le 4 avril dernier à 13h00, pour le financement de l'installation du Wifi sur la commune.
- ✓ Le Fonds de Développement de la vie Associative 2019 destiné aux petites et moyennes associations est ouvert pour le financement de la « Formation des bénévoles » et la « fonction - innovation ». Les associations intéressées doivent déposer leurs candidatures avant le 10 mai prochain.

Compte tenu de l'arrivée prévue vers 20h15 de Mme Stéphanie GROUT, M. Le Maire propose au conseil de modifier l'ordre des points à aborder.

03- RAPPORT D'ACTIVITÉS DU SIVOSSE DE DOUDEVILLE

Monsieur Le Maire présente à l'assemblée le rapport d'activités 2018 du SIVOSSE de Doudeville.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, **Approuve** le rapport d'activités 2018 du SIVOSSE de Doudeville.

04 - AERODROME - AVIS SUR LE PLAN DE SERVITUDES AERONAUTIQUES (PSA) DE DEGAGEMENT DE L'AERODROME D'YVETOT

M. Le Maire présente les éléments de la consultation publique.

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Donne un avis favorable sur le projet de sur le plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome d'Yvetot.

05 - EXPLOITATION D'ELEVAGE DE VACHES LAITIÈRES A BERMONVILLE - AVIS.

M. Le Maire fait part de la consultation publique qui se déroule depuis le 1^{er} avril jusqu'au 29 avril 2019 pour l'exploitation d'un élevage de 206 vaches laitières sur le territoire de la commune de Terre de Caux - Bermonville par le GAEC DE LA CAYENNE.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Donne un avis favorable à l'exploitation d'un élevage de 206 vaches laitières sur le territoire de Terre de Caux - Bermonville par le GAEC DE LA CAYENNE.

06 - PLANNING POUR L'ORGANISATION DES ELECTIONS EUROPEENNES DU DIMANCHE 26 MAI 2019.

Monsieur Le Maire demande que chacun des conseillers s'inscrive sur le planning pour la tenue du bureau de vote des prochaines élections européennes du dimanche 26 mai de 8h00 à 18h00. Il rappelle que les personnes ne pouvant être présentes devront se faire remplacer.

07 - PRÉPARATON DE LA CÉRÉMONIE DE LA FÊTE DES MERES

Le conseil municipal décide de fixer la date de la cérémonie de la fête des mères au samedi 25 mai 2019 à 18h00.

Mesdames Virginie BLONDEL et Stéphanie GROUT sont chargées de préparer les invitations et de leurs distributions dans les boites aux lettres des mères de famille hautotaises.

08-PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIF ET COMPTES DE GESTION 2018

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et R.2342-1 à D2342-12,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 12 avril 2018 approuvant le budget primitif de l'exercice 2018,

Compte tenu de la commission finances réunie le 4 avril 2019,

Le maire donne la parole à M. BARBARAY Marc, conseiller municipal qui expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2018,

Le maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Monsieur Rémi REVERT, doyen d'âge, conformément à l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

Par voix 7 pour, 0 contre, 0 abstention,

Adopte le compte administratif de l'exercice 2018, arrêté comme suit :

	Investissement	Fonctionnement
- Dépenses	51 401,90 €	314 872,15 €
- Recettes	9 901,84 €	331 594,91 €
- Excédent - Déficit	41 500,06 €	16 722,76 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte de gestion 2018 de Madame le Receveur qui est en concordance avec le compte administratif 2018.

M. Le Maire remercie le conseil municipal pour ce vote. Et, remercie une nouvelle fois les adjoints et conseillers qui l'ont aidés et soutenu pour assurer les permanences notamment, salut le bon travail de Mme Valérie RENOULT, durant cette année difficile.

09-AFFECTATION DES RÉSULTATS 2018 AU BUDGET PRIMITIF 2019

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Vincent LEMETTAIS,
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018, le 11 avril 2019,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018,
Constate que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement global de : **125 863,76 €**

Pour mémoire	
Solde d'exécution d'investissement :	
Déficit d'investissement de clôture.....A	41 500,06 €
Restes à réaliser investissement :	
- Recettes.....B	0 €
- Dépenses.....C	0 €
Besoin de financement ou excédent de financement.....A+B-C	41 500,06 €

Décide, à l'unanimité, d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	
- En priorité, à la couverture du besoin de financement C/1068.....	0,00 €
- Pour solde à l'excédent de fonctionnement reporté C/002.....	125 863,76 €
Ou	
- En réserve (dotation complémentaire) C/1068.....	0,00 €

10-PRÉSENTATION ET VOTE DES TAXES LOCALES DIRECTES 2019

Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal, à l'unanimité,

Décide le vote des taux des taxes directes locales pour l'année 2019 comme suit :

	TAUX Année 2018	TAUX Année 2019	BASES 2019	PRODUIT 2019
Taxe d'habitation :	9.65 %	9.65 %	430 400	41 534
Taxe foncière (bâti) :	9.62 %	9.62 %	309 800	29 803
Taxe foncière (non bâti)	23.79 %	23.79 %	69 500	16 534
			TOTAL	87 871

11-SUBVENTIONS 2019 AUX ASSOCIATIONS

Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal, à l'unanimité,

Décide de verser aux associations pour l'exercice 2019 les subventions telles que figurant ci-dessous :

Le Comité des Fêtes	910.00 €
Les Cousins du Nouveau Monde	210.00 €
Club de l'Amitié	910.00 €
ADMR Doudeville	400.00 €
Le Tonic Club	210.00 €
Le Tennis Club	170.00 €
La Coopérative Scolaire d'Hautot Saint Sulpice	700.00 €
Banque Alimentaire	100.00 €
Caux P'Hautot Club	220.00 €
MISSI	100.00 €
Le Souvenir Français	40.00 €
Association diocésaine de Rouen	588.00 €

12-SYNDICATS INTERCOMMUNAUX : INSCRIPTION OU FISCALISATION DES CONTRIBUTIONS 2019

Vu les contributions 2019 au SIVOSSE (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire, Sportive et Socio-Educative) de la Région de Doudeville et au SIVOS E.H.V,

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, **décide** :

- D'inscrire au budget communal les contributions communales 2019 au SIVOSSE de la Région de Doudeville, et au SIVOS E.H.V. : Les montants des contributions figureront à l'article 6554 « contribution aux organismes de regroupement » en section de fonctionnement du budget communal 2019.
- La contribution au Syndicat mixte des Bassins Versants de la Durdent sera versée par la Communauté de Commune de la Région d'Yvetot.

13-CCYN - ATTRIBUTIONS COMPENSATIONS 2019

Vu le budget primitif de la commune ;

Vu la délibération DEL2019-03-07 du 7 mars 2019 de la Communauté de Communes Yvetot Normandie ;

Après avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

Valide le montant définitif de l'attribution de compensation 2019 d'un montant de **961,80 €** comprenant les attributions de compétences suivantes :

- Transfert de la fiscalité : 10 836,00 €
- Compétence GEMAPI : - 9 874,20 €

14 - MISSION LOCALE CAUX-SEINE - AUSTREBERTHE - ADHESION 2019

M. Le Maire propose à l'assemblée de renouveler l'adhésion à la Mission Locale pour 2019.

Coût à l'habitant : 1.05 € nb d'habitants retenu : 678 soit une dépense de 712 €.

Après avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

Décide de renouveler son adhésion à la Mission Locale pour l'année 2019.

15 - ATTRIBUTION DE L'ALLOCATION CHAUFFAGE 2018-2019 ;

M. Le Maire fait part à l'assemblée de l'absence de délibération en 2018, pour la reconduction du versement de l'allocation chauffage, attribuée aux personnes de 65 ans et plus, ne payant pas d'impôts sur le revenu.

Il propose donc de reconduire ce versement au titre des années 2018 et 2019.

Après avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

Décide de reconduire au titre des années 2018 et 2019, le versement de l'allocation chauffage d'un montant de 25 € pour les personnes à partir de 65 ans ne payant pas d'impôt sur le revenu. Le versement sera effectué après dépôt en mairie de l'avis de non-imposition de l'assujetti.

16 - PRÉSENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Adopte le budget primitif de l'exercice 2019, arrêté comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
- Investissement	89 359 €	89 359 €
- Fonctionnement	366 679 €	366 679 €
TOTAL	456 038 €	456 038 €

17 - CRÉATION DE LA RÉGIE « LOCATION DE SALLES COMMUNALES ET PARTICIPATION AUX REPAS ORGANISÉS PAR LA COMMUNE »

Monsieur Le Maire fait part à l'assemblée de la nécessité de créer une régie de recettes pour l'encaissement :

- des locations de la salle Léon Lelièvre ;
- des locations de la salle des associations ;
- des participations aux repas de fin d'année ;
- des concessions de cimetière.

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Autorise M. Le Maire à prendre les actes nécessaires à la création d'une régie de recettes « Location de salles communales et participation aux repas organisés par la commune ».

18 - CCYN : AVIS SUR LE PROJET DE PLUI ET LE PROJET DE RLPI

M. Le Maire présente les éléments arrêtés par le conseil communautaire de la CCYN du 7 février 2019 relatif au PLUi et au RLPI.

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité

Donne un avis favorable au projet de PLUi et RLPI proposé par la CCYN par arrêté du 7 février 2019.

19 - COMPTE RENDU DES DIVERSES COMMISSIONS

M. HORCHOLLE : Le SIVOS EVH a voté son budget 2019 avec une baisse des participations communales du fait d'un remboursement d'emprunt terminé.

M. LE MAIRE : Le SIVOSSE de Doudeville a voté son budget 2019 avec également une baisse des participations communales.
Il a également assisté aux différents votes des budgets de la CCYN, du Syndicat des Bassins Versants...

Mme BARBULÉE

et M. REVERT: Font un retour de leur rendez-vous avec la société LOGEAL.

20 - QUESTIONS DIVERSES

La modification des lampadaires en éclairage Led est abordée, M. Le Maire mandate Mme AUZOU de consulter les entreprises et propose que le point soit évoqué lors d'un prochain conseil municipal.

La Cérémonie des Commémorations du 8 mai 1945 se déroulera sur la commune, les membres du conseil municipal sont conviés à 11h30 à la Mairie puis 11h45 pour le dépôt de gerbe au monument aux morts.

La date du repas des anciens est fixée au dimanche 15 décembre 2019.

La séance est levée à 21h30.